

2025/09/14

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/14

OBJET : Attribution des fonds de concours par le conseil communautaire – retire et remplace les délibérations du bureau communautaire

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025/05/07 du 23 mai 2025 visant à retirer et remplacer la délibération n°2023/04/25 du 4 avril 2023 relative à la mise en place d’un régime de fonds de concours d’investissement en faveur des communes de Creuse Sud-Ouest et règlement d’intervention ;

Le contrôle de légalité a notifié à la collectivité la non-conformité de la délibération n°2023/04/25 du 4/4/2023 modifiée par le conseil communautaire du 23 mai 2025, au motif que le bureau communautaire ne peut pas recevoir de délégation du conseil communautaire en matière d’attribution des fonds de concours.

Considérant que le bureau communautaire peut toutefois assurer la vérification de la complétude des dossiers de demande de fonds de concours, et que les principes d’attributions ont été définis par délibération du conseil communautaire ;

Afin de régulariser cette situation, il est proposé que le conseil communautaire procède au retrait de l’ensemble des décisions du bureau relatives aux fonds de concours, afin de les valider globalement par une délibération du conseil communautaire.

Les délibérations concernées depuis la création du dispositif sont les suivantes :

Date	N° délibération à retirer	Commune	Objet	Montant €
5/09/2023	BC2023/09/02	Mansat La Courrière	Travaux renforcement voie communale n°3	5 000
3/10/2023	BC2023/10/01	Saint Junien la Bregère	Travaux renforcement voie communale n°11	5 000
3/10/2023	BC2023/10/02	Saint Priest Palus	Travaux réfection logement de la mairie	5 000
9/11/2023	BC2023/11/02	Auriat	Acquisition épareuse	5 000
5/12/2023	BC2023/12/02	Saint Dizier Masbaraud	Mise aux normes plan d’eau	5 000
5/12/2023	BC2023/12/03	Saint Georges La Pougé	Changement menuiseries salle polyvalente	5 000
5/12/2023	BC2023/12/04	Royère de Vassivière	Création d’un City Stade	5 000
9/01/2024	BC2024/01/02	La Chapelle Saint Martial	Réfection chemins ruraux	5 000
30/01/2024	BC2024/01/09	Janaillat	Rénovation toiture église	5 000
30/01/2024	BC2024/01/10	Saint Pardoux Morterolles	Achat grappin pour entretien chemins ruraux	3 000
30/01/2024	BC2024/01/11	Thauron	Travaux restauration église	5 000
4/04/2024	BC2024/04/02	Vidaillat	Travaux divers (éclairage public, travaux logement communal et columbarium)	5 000

Date	N° délibération à retirer	Commune	Objet	
4/04/2024	BC2024/04/03	Bourganeuf	Restauration centrale hydroélectrique du pôle des Energies	5 000
28/05/2024	BC2024/05/03	Saint Pierre Chérignat	Lampes LED pour éclairage public et travaux de reprise de voirie	5 000
28/05/2024	BC2024/05/04	Banize	Remplacement pompe chaleur logement communal	5 000
28/05/2024	BC2024/05/05	Saint Martin Château	Travaux sur la voirie	5 000
8/10/2024	BC2024/10/04	Saint Michel de Veisse	Réaménagement éclairage public suite enfouissement réseaux	5 000
8/10/2024	BC2024/10/05	Saint Martial le Mont	Travaux d'élargissement de la voirie	5 000
26/11/2024	BC2024/11/05	Sardent	Divers travaux de voirie	5 000
07/01/2025	BC2025/01/01	Ars	Travaux de renforcement de chaussée	5 000
15/04/2025	BC2025/04/03	Chavanat	Construction d'un hangar pour le service technique communal	5 000
03/06/2025	BC2025/06/02	Bosmoreau-Les-Mines	Rénovation d'un logement communal	5 000
03/06/2025	BC2025/06/10	Fransèches	Restauration d'une maison pour location	5 000
03/06/2025	BC2025/06/11	St-Martin Ste-Catherine	Modernisation éclairage public	4 559
03/06/2025	BC2025/06/12	Le Monteil au Vicomte	Peinture et poêle à granules dans 3 logements	5 000

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- RETIRE l'ensemble des délibérations du bureau communautaire citées ci-dessus ;
- DIT que les dossiers susvisés sont déclarés complets et recevables ;
- VALIDE l'attribution des fonds de concours susmentionnés selon les mêmes conditions ;
- AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

